



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 43538

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre delegue au logement sur les difficultes rencontrees par les professionnels du batiment, et en particulier par les artisans exerçant dans ce domaine. Depuis plusieurs mois, du fait d'une degradation de l'activite de la construction, les entreprises artisanales enregistrent une chute de commandes emanant notamment des particuliers, qui provoque progressivement des pertes d'emplois importantes. Par ailleurs, la complexite et l'accumulation des formalites administratives contribuent a accroître les difficultes des petites entreprises. Or les besoins dans le domaine du logement social de type PLA et PLA tres sociaux, sont considerables en France actuellement. A Paris notamment, le sous-equipement en logements sociaux (pres de 15,7 % du parc total de logements contre 24 % a Lyon, 25 % a Rennes, 28 % a Nantes, 22,8 % a Strasbourg) appelle la mise en oeuvre d'un plan d'equipement destine a repondre a la demande. On recense depuis plusieurs annees dans la capitale pres de 60 000 demandeurs prioritaires, dont les niveaux de ressources impliquent la realisation en priorite de logements PLA et PLA tres sociaux. Au regard de ces elements, il lui demande de mettre en oeuvre un plan de relance en faveur de la construction et de la rehabilitation de facon a creer par la realisation de logements sociaux PLA et PLA tres sociaux une offre a meme de corriger les disequilibres actuels. La mise en place du pret a taux zero ne constituant pas une mesure suffisante pour soutenir l'activite de ce secteur, il souhaite que soient developpees de nouvelles mesures portant sur la fiscalite et le taux de subvention pour travaux destines aux particuliers de facon a encourager la rehabilitation. Il insiste pour que ces dispositifs de relance au caractere urgent, ne souffrent pas des restrictions budgetaires annoncees par le Gouvernement, il lui demande que soit rapidement engagee une reforme des procedures administratives destinees a faciliter l'activite des entreprises artisanales et a favoriser l'emploi, sans remise en cause du droit du travail et des acquis sociaux.

Texte de la réponse

Le Gouvernement apporte la plus grande attention aux inquietudes formulees par les professionnels du batiment, et en particulier par les artisans exerçant dans ce domaine. Le Gouvernement a en effet mis en oeuvre depuis 1995 d'importantes reformes : plan d'urgence en faveur des plus demunis, relance de l'accession sociale a la propriete et du secteur locatif prive. Les resultats sont d'ores et deja tangibles : 131 000 offres de prêts a taux zero ont ainsi ete emises et acceptees entre le 1er octobre 1995 et le 30 septembre 1996. Dans le cadre de la loi de finances initiale pour 1997, les deux objectifs prioritaires de la politique du logement mise en oeuvre depuis dix-huit mois seront poursuivis : permettre aux Francais de mieux se loger et soutenir l'activite et l'emploi dans le secteur du logement. La construction de 80 000 logements sociaux, dont 30 000 logements tres sociaux, et l'amelioration de 120 000 autres logements seront financees, maintenant a un niveau eleve l'effort public en faveur du logement social. La reforme du financement des operations de construction de logements locatifs sociaux (PLA) mise en place en octobre 1996 contribue par ailleurs a ameliorer la lisibilite du financement de ces operations. Dans le domaine des travaux d'amelioration du parc prive, 600 millions de francs seront affectes a la prime a l'amelioration de l'habitat, ce qui represente environ 70 000 logements et deux milliards de francs iront a l'Agence nationale pour l'amelioration de l'habitat, ce qui concernera environ 100 000 logements. En

outre, la reduction d'impot en faveur des travaux afferents a l'habitation principale des proprietaires est simplifiee et generalisee : seront eligibles a la reduction d'impot les depenses de grosses reparations, d'amelioration et de ravalement du logement. Cette mesure, favorable a la realisation de travaux, devrait egalement contribuer fortement a la lutte contre le travail illegal. L'ensemble de ces mesures permet d'envisager pour les entreprises et les artisans du batiment un developpement sain et durable de leur activite.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43538

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5257

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2122